



## **Note d'information :**

### **Projet Lait Fleurs des Pyrénées**

**La Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées a vocation à accompagner des projets issus d'une démarche collective d'agriculteurs tels que «Lait Fleurs des Pyrénées ».**

#### **Le contexte**

- La moitié des éleveurs laitiers ont arrêté l'activité dans les dix dernières années
- Aujourd'hui, sur les 200 éleveurs laitiers, 50% d'entre eux transforment le lait (fromages, yaourts,...) et les 50% restant vendent leurs produits aux grandes groupes laitiers soumis aux importantes oscillations de prix du marché.

#### **Conséquences**

- Arrêt du nombre d'exploitations laitières
- Plus de nouveaux projets d'installation
- Affaiblissement du système économique, agricole et industriel

#### **Les finalités du projet « Lait Fleurs des Pyrénées » :**

- Maintien de la production laitière dans le Département de Hautes-Pyrénées :
  - Créer de la valeur ajoutée, en se différenciant « Lait produit sans OGM »,
  - Redonner un sens à la production laitière,
  - Diminuer les effets de la volatilité du prix du lait (lissage),
  - Relocaliser et distribuer des produits laitiers issus des exploitations des Hautes-Pyrénées

#### **Un collectif d'agriculteurs :**

- 2017 : un collectif de 10 éleveurs autour d'un élu producteur laitier a réfléchi sur un projet pour maintenir la production laitière dans les Hautes-Pyrénées
- 2017 : 10 éleveurs en formation pendant 1 an (faisabilité du projet, organisation,...),
- 2018 : lancement du projet par 16 exploitations en SAS « Lait Fleurs des Pyrénées ».

#### **Les échéances à venir :**

- Début de commercialisation lait UHT « sans OGM » en octobre 2018 dans les GMS,

- Envisager rapidement une diversification de la gamme pour une valeur ajoutée supérieure, en créant un outil collectif (yaourt, fromage, ...)

**Les questions et arguments :**

- Concurrence de nombreuses démarches (producteurs et distributeurs), - **premier en non OGM et des Hautes-Pyrénées.**
- Equilibre économique ténu et besoin de diversification rapide pour une réelle valeur ajoutée et durabilité des exploitations départementales.
- Capacité de la Chambre d'agriculture à accompagner les producteurs qui se projettent et conforter la production laitière dans le département.